



HAL
open science

L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

Jean-Christophe Gay

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Gay. L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI. Atlas de la Polynésie française, 1993, 2-7099-1147-7. halshs-03583519

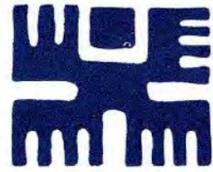
HAL Id: halshs-03583519

<https://shs.hal.science/halshs-03583519>

Submitted on 21 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

La Polynésie française comptait, en 1988, plus de 70 000 jeunes ayant moins de quinze ans, soit près de 40 % de la population totale. Former cette jeunesse nombreuse constitue un défi pour le Territoire, de plus en plus impliqué dans l'éducation depuis que le statut d'autonomie administrative et financière de 1977 a placé l'enseignement public du premier degré dans sa compétence et que le statut d'autonomie interne de 1984 a étendu celle-ci au premier cycle de l'enseignement du second degré. Un taux de scolarisation important tendrait à prouver que le défi a été relevé grâce à un gros effort financier. Mais ce système éducatif puissant a un rendement faible, l'échec et le retard scolaire sont de règle; de plus, il s'inscrit dans le cadre d'une économie de service incapable d'offrir suffisamment d'emploi aux jeunes qui sortent chaque année de l'école.

À partir des effectifs scolarisés en 1988, les deux planches cartographiques se proposent de montrer l'importance relative des différentes îles ainsi que la place tenue par Tahiti et l'agglomération de Papeete dans le système éducatif du Territoire.

UNE SCOLARISATION FORTE MAIS DES RÉSULTATS MÉDIOCRES

Dès 1842, une loi pose en ces termes le principe de l'instruction primaire obligatoire: "Les enfants doivent aller à l'école jusqu'à leur quatorzième année ou bien jusqu'à ce qu'ils sachent lire et écrire...". Près de cent cinquante ans plus tard, les effectifs scolarisés, l'encadrement étroit des enfants et le parc scolaire de qualité permettent d'apprécier les progrès réalisés.

Pour l'année scolaire 1987-1988, 41 000 élèves ont fréquenté l'enseignement du premier degré et 18 000, celui du second degré, soit plus du tiers de la population totale (Tableau 1). Au recensement de la population de 1983, le taux de scolarisation des enfants de moins de 20 ans s'élevait à 69 %. Les moins de 5 ans étaient bien scolarisés. De 5 à 13 ans, pratiquement tous les enfants allaient à l'école, mais la fréquentation baissait rapidement pour les plus de 14 ans (cf. Fig. 2). Ces dix dernières années, la scolarisation a beaucoup progressé -de 1971 à 1983 la population a augmenté de 40 %, alors que les effectifs scolaires progressaient de 53 %- avec le développement de l'enseignement préélémentaire et de l'enseignement secondaire. Une telle évolution est à mettre en rapport avec le développement du parc scolaire. Près de la moitié des classes que comptait la Polynésie française en 1986 avaient été construites entre 1975, date à laquelle la charge des bâtiments incombait aux communes, et 1986. Le développement de l'enseignement secondaire est aussi très perceptible. Les effectifs de la classe de sixième sont ainsi passés de moins de 2 000 élèves en 1977 à près de 3 000 en 1983 et à plus de 4 000 en 1988. En 1974, deux enfants sur cinq seulement entraient en sixième contre plus de deux sur trois en 1988.

Tableau 1: Les effectifs pour l'année 1987-1988

Secteur	Premier degré (Enseignement spécialisé compris)		Second degré (Enseignement technique compris)		TOTAL
	Pré-élémentaire	Élémentaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle (dont BTS)	
Public	11 380 (81 %)	22 088 (81 %)	10 866 (73 %)	2 235 (70 %)	46 569 (78 %)
Privé	2 615 (19 %)	5 171 (19 %)	4 059 (27 %)	972 (30 %)	12 817 (22 %)
TOTAL	13 995 (100 %)	27 259 (100 %)	14 925 (100 %)	3 207 (100 %)	59 386 (100 %)

Source: Service de l'Éducation - Vice-Rectorat

De gros efforts ont été faits pour que la scolarisation et l'hébergement dans les collèges et les lycées ne posent pas de problème financier aux familles. Plus de 1 600 élèves, scolarisés dans des établissements secondaires, publics ou privés, ont bénéficié de bourses en 1988, soit près de 10 % des effectifs du second degré. Attribuées essentiellement à des enfants de familles nombreuses aux revenus limités, ces bourses couvrent, complètement ou partiellement, les frais d'internat ou de demi-pension. En raison de la cherté de la vie dans les archipels, le maximum attribuable, correspondant au montant de la pension complète, s'élève à 99 000 F CFP par an (5 400 FF) pour les élèves scolarisés aux îles Marquises et aux îles Australes, et à 59 400 F CFP (3 270 FF) dans l'archipel de la Société.

Néanmoins, si la part relative de l'enseignement élémentaire a baissé, celui-ci reste le pivot du système éducatif de la Polynésie française (Tableau 1). Il est fréquenté par des enfants de 6 à 13 ans révolus, les élèves qui ne peuvent alors entrer en sixième sont admis dans des Centres de Jeunes Adolescents (CJA). Ceux-ci, au nombre de 21 en 1988, accueillaient plus de 1 000 élèves.

L'encadrement des élèves est très satisfaisant et a progressé ces dernières années grâce à l'augmentation du nombre de classes et d'enseignants (Tableau 2), ce qui a permis de répondre à l'accroissement démographique.

Tableau 2: L'encadrement scolaire dans le premier degré public

Année	Nombre d'enfants par classe en pré-élémentaire	Nombre d'enfants par classe en élémentaire	Nombre de classes	Nombre d'enseignants
1975	30	25	1 085	1 100
1988	25	21	1 493	2 000

C'est essentiellement l'enseignement public qui a supporté cette évolution. Il est aujourd'hui dominant, puisque plus des trois quarts des élèves sont scolarisés dans ses établissements (Tableau 1). Néanmoins, l'enseignement privé occupe une place importante, notamment dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Dans ce domaine, en un peu plus d'un siècle, la situation s'est totalement inversée. Jusqu'en 1857, il n'existait pas d'écoles publiques françaises. La première école avait été créée en 1813 par la London Missionary Society. Des écoles publiques tahitiennes existaient néanmoins. Le développement systématique de l'enseignement public ne date que de l'après-guerre et, très longtemps, cet enseignement n'a pas joui de la même considération que les "écoles privées". Jusque dans les années 70, l'école publique manqua de moyens; pourtant elle était seule à faire face au gonflement des effectifs secondaires. En 1963, l'enseignement privé scolarisait le tiers des enfants allant à l'école, dix ans plus tard ce n'était plus que 28 % et aujourd'hui moins de 20 %. Alors que l'école publique souffrait d'un désintérêt complet, les écoles privées disposaient de moyens considérables. Elles étaient appuyées par les hommes politiques locaux, en majorité de formation confessionnelle, et pour qui l'école publique n'avait "ni foi, ni morale". Les choses ont évolué ces quinze dernières années, des crédits importants ayant permis d'améliorer l'encadrement. Aujourd'hui, les établissements catholiques et protestants ont souscrit un contrat d'association (rémunération des personnels et frais de fonctionnement par l'État), alors que le collège adventiste ne perçoit aucune assistance. L'école de la mission sanito, quant à elle, est subventionnée par le Territoire.

Mais les résultats, eu égard aux moyens mis en œuvre, restent médiocres. Dès l'enseignement primaire, de nombreux élèves éprouvent des difficultés. Plus d'un enfant sur quatre, en Cours Préparatoire, a déjà une année de retard par rapport aux normes métropolitaines, et près de deux sur trois, en Cours Moyen deuxième année, contre un sur trois en métropole. La situation s'est cependant légèrement améliorée ces dernières années (Tableau 3).

Tableau 3: Évolution du retard scolaire de 1970 à 1987 dans l'enseignement primaire

Période		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1970-1971	1 année de retard	32 %	31 %	27 %	21 %	28 %
	2 années et plus	21 %	34 %	49 %	56 %	50 %
1979-1980	1 année de retard	26 %	32 %	31 %	29 %	34 %
	2 années et plus	8 %	19 %	32 %	41 %	37 %
1983-1984	1 année de retard	23 %	33 %	31 %	29 %	33 %
	2 années et plus	5 %	14 %	24 %	34 %	33 %
1986-1987	1 année de retard	22 %	30 %	30 %	27 %	29 %
	2 années et plus	4 %	13 %	24 %	32 %	32 %

Source: Service de l'Éducation

Dans le second degré, c'est plus de deux élèves sur trois qui avaient un retard scolaire en 1988, dont plus d'un sur trois avec deux années ou plus de retard (Fig. 1). Les recensements généraux de la population montrent pourtant une augmentation du nombre des diplômés. En 1983, 56 % des plus de 15 ans n'avaient aucun diplôme ni de l'enseignement général, ni de l'enseignement technique et professionnel, contre 65 % en 1977. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à être sans diplôme, mais elles sont proportionnellement moins nombreuses aussi à avoir un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (Tableau 4).

Tableau 4: Le diplôme le plus élevé de l'enseignement général de la population de 15 ans et plus en 1983

Diplôme	Ensemble	Masculin	Féminin
Aucun diplôme	56 %	58 %	54 %
CEP	24 %	22 %	26 %
BEPC	13 %	12 %	14 %
Baccalauréat	4 %	4 %	3 %
Université	3 %	4 %	3 %

Source: Recensement Général de la Population, 1983

La connaissance du français est difficile à estimer et dépend exclusivement de l'appréciation par les individus recensés des notions de "parle le français", "lit le français" ou "écrit le français". Il apparaît que la connaissance du français est moins bonne au-delà de 40 ans; 35 % des personnes de 40 à 59 ans et 62 % des personnes de plus de 59 ans ont déclaré ne pas écrire le français (contre 9 % entre 20 et 29 ans). Trois personnes âgées de plus de 60 ans sur cinq ne savent pas lire le français contre une sur trois entre 40 et 59 ans et une sur douze entre 20 et 29 ans.

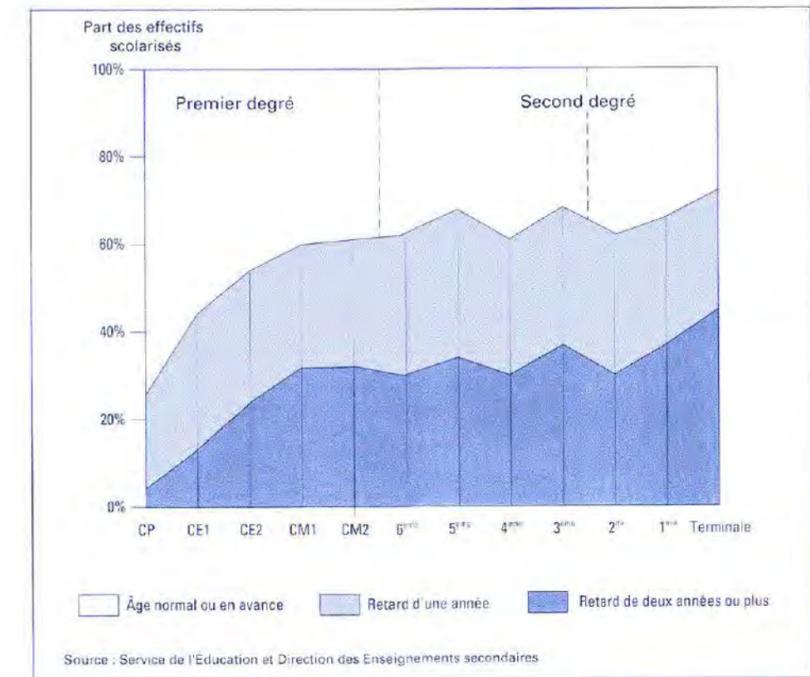


Fig. 1: Le retard scolaire en Polynésie française en 1987

Ces chiffres paraissent paradoxaux alors qu'en 1823 l'Amiral Duperrey s'exclamait à Tahiti: "Tous les naturels savent lire et écrire" (Annales Maritimes et Coloniales, Paris, 1824). Ceci étant confirmé par le médecin et naturaliste de l'expédition, R.P. Lesson, qui affirmait que, grâce au travail pédagogique des missionnaires britanniques, le tahitien surpassait le paysan français dans les domaines de la poésie, de la cosmogonie et de la religion ("Voyage autour du monde"). De tels résultats, même très exagérés, avaient été obtenus grâce à un enseignement en *reo ma'ohi*. Dès 1818, une méthode de calcul et des livres de lecture avaient été mis en circulation dans cette langue, car les missions protestantes avaient pour principe de faire lire la parole de Dieu par tous les chrétiens. Elle devait donc leur être présentée dans leur propre langue "indigène normalisée". Mais à partir de 1857 la "langue tahitienne" fut interdite à l'école. Appliquée ou pas, cet arrêté fit du français la langue essentiellement enseignée. En 1929, même dans les districts de Tahiti et dans les archipels où les maîtres étaient des "indigènes", la plus large part de l'enseignement était faite à l'étude de la langue française. De nos jours, le problème de la langue dans laquelle les cours sont dispensés fait l'objet d'un débat. En primaire, trois heures par semaine seulement sont consacrées à l'enseignement du polynésien et de ses variantes dans les archipels. Certains, jouant sur leur "océanité" revendiquée, accusent l'enseignement en français d'être la cause de l'échec scolaire. Ils déplacent ainsi vers "l'ethnique" les problèmes sociaux qui, de la sorte, sont camouflés. D'autres, comme les responsables de l'enseignement, écartent la question en prétextant de la complexité ethnique du Territoire et de la difficulté à l'aborder. Eux aussi cachent la réalité en n'établissant pas, par exemple, de statistiques sur le sujet. Dans les deux cas les inégalités sociales flagrantes que reproduit le système éducatif sont effacées. Les plus démunis, qui se définissent dans les recensements comme "Polynésiens", cumulent de nombreux handicaps, dont celui de l'usage très limité du français et celui du milieu familial peu favorable à l'étude. Un seul enfant sur cinq, parmi eux, obtient un diplôme. L'illusion d'une mentalité collective "polynésienne" réfractaire ou indifférente à l'École, discours très répandu, oublie, ainsi que le rappelle, en France, le sociologue Pierre Bourdieu, que "le désir raisonnable de l'ascension par l'École ne peut se former tant que les chances de réussite sont infimes".

L'ENSEIGNEMENT, RÉVÉLATEUR DE L'ORGANISATION SPATIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

DES DISPARITÉS RÉGIONALES À LA BASE DES FLUX SCOLAIRES

La distribution des effectifs scolarisés a suivi l'évolution de la répartition de la population du Territoire. Au début du siècle, le poids de Tahiti et des îles Sous-le-Vent était moins important qu'aujourd'hui. Ainsi en 1912, 45 % de la population scolaire était regroupée sur Tahiti et Moorea contre 75 % en 1988. Dans les archipels des Marquises, des Australes et des Tuamotu-Gambier, 38 % des élèves étaient scolarisés contre 12 % de nos jours. Bien que Papeete ait toujours constitué le cœur du dispositif scolaire en Polynésie, la ville ne possédait, au début de ce siècle, qu'un seul établissement en dehors des écoles primaires que l'on trouvait dans de nombreuses îles. Il s'agissait de l'École Centrale des Établissements Français d'Océanie qui dispensait un enseignement complétant l'instruction primaire et destiné à préparer les instituteurs du cadre local. Près d'un siècle plus tard, de nombreuses formations secondaires et supérieures, générales et

techniques sont regroupées dans l'agglomération de Papeete, alors que les archipels éloignés n'ont pas de lycée, voire pas de collège. Mais le déséquilibre entre Tahiti et les autres îles, ou entre les îles de la Société et les autres archipels, ne s'arrête pas aux effectifs, aux équipements scolaires et aux formations dispensées. Le Tableau 5 permet d'apprécier les aspects multiples des disparités régionales. Ceci a de lourdes conséquences sur les niveaux d'instruction des populations et constitue un frein au développement de certaines îles.

Tableau 5: Cinq indicateurs des disparités régionales de l'enseignement en Polynésie française

Archipel	Taux de scolarisation des enfants de 1 à 20 ans	Taux de scolarisation secondaire atteint chez les personnes âgées de 15 ans et plus (en 1983)	Taux d'admission en 6 ^{ème} (en 1987)	Pourcentage d'élèves ayant 2 années ou plus de retard en 3 ^{ème} (en 1988)	Part des instituteurs de l'enseignement public n'ayant que le BEPC ou le CEP (en 1988)
ÎLES DU VENT	70,3 %	37 %	74 %	34 %	3 %
ÎLES SOUS-LE-VENT	70,8 %	28 %	63,5 %	47 %	20 %
MARQUISES	66,3 %	26 %	78 %	63 %	29 %
AUSTRALES	69,3 %	22 %	73 %	59 %	19 %
TUAMOTU-GAMBIER	51,7 %	22 %	40,2 %	Pas de second degré	32 %
POLYNÉSIE FRANÇAISE	69 %	34 %	71,1 %	37,2 %	11,5 %

Source: RGP 1983 - Service de l'Éducation - Direction des Enseignements Secondaires

◆ **Papeete et la commune limitrophe de Pirae** concentrent plus du tiers de la population scolaire totale et la totalité des élèves de l'enseignement supérieur. Le taux de scolarisation y atteint 75 %. C'est ici que le retard scolaire est le moins accusé et que les enseignants sont les plus qualifiés (Tableau 6).

Tableau 6: Niveau de qualification du personnel de l'Enseignement élémentaire public, en 1988

Archipel		Baccalauréat et formation professionnelle	Baccalauréat ou formation professionnelle	BEPC ou CEP	TOTAL
ÎLES DU VENT	Agglomération de Papeete (Papeete, Pirae et Faaa)	134 (54 %)	115 (46 %)	1 (0 %)	250 (100 %)
	Reste de Tahiti et Moorea	145 (35 %)	249 (59 %)	23 (6 %)	417 (100 %)
	Total ÎLES DU VENT	279 (42 %)	364 (55 %)	24 (3 %)	667 (100 %)
ÎLES SOUS-LE-VENT	46 (28 %)	83 (51 %)	32 (20 %)	161 (100 %)	
MARQUISES	7 (11 %)	37 (60 %)	18 (29 %)	62 (100 %)	
AUSTRALES	5 (8 %)	43 (73 %)	11 (19 %)	59 (100 %)	
TUAMOTU-GAMBIER	13 (12 %)	64 (56 %)	37 (32 %)	114 (100 %)	
TOTAL GÉNÉRAL		350 (32,9 %)	591 (55,6 %)	122 (11,5 %)	1 063 (100 %)

Source: Service de l'Éducation

Les formations dispensées sont nombreuses. Cinq des six lycées du Territoire y sont localisés:

- le **Lycée Paul Gauguin**, à Papeete (plus de 2 000 élèves en 1988), prépare aux baccalauréats A, B, C, D, G1 et G3, ainsi qu'au BTS Action commerciale;
- le **Lycée Technique du Taone**, à Pirae, est plus petit. Moins de 1 000 élèves suivent les cours des classes C, E, F1, F2, F3, F4, G1, G2, de cinq BTS (Bureautique et Secrétariat, Comptabilité et gestion d'entreprise, Bâtiment, Maintenance, Électronique) et de la préparation post-baccalauréat aux concours d'entrée aux Grandes Écoles commerciales;
- le **Lycée Technique Hôtelier du Taone** forme des techniciens de l'hôtellerie et du tourisme;
- le **collège catholique La Mennais** (550 élèves en second cycle en 1988) et le **collège protestant Pomare IV** (220 élèves) dispensent une formation générale menant aux baccalauréats A, B, C, D, et G1, G2 pour le collège catholique.

En 1988, 94 % des admis avaient préparé leur baccalauréat à Papeete ou Pirae. Outre cet enseignement secondaire, un enseignement supérieur y est dispensé. L'**Université Française du Pacifique**, créée en mai 1987, a ouvert ses portes en septembre 1988. Elle regroupe 106 étudiants, en premier et troisième cycle (DEUG Sciences des Structures et de la Matière, Sciences de la Nature et de la Vie, Droit). La Connaissance et la Gestion des milieux coralliens littoraux et océaniques a été retenu comme sujet pour les premiers étudiants de troisième cycle. Mais cette structure est postérieure au **Centre Universitaire de Pirae** qui date de décembre 1983. En 1988 on y préparait les DEUG Histoire, Lettres Modernes/Anglais, DEUG Sciences (A et B) et DEUG Droit, ainsi que le DULCO (Diplôme Unilingue de Langues et Civilisations Orientales). Les cours sont assurés en partie par des enseignants de différentes universités venant en missions de trois ou quatre semaines sur le Territoire, et en partie par des enseignants locaux du secondaire, vacataires. Son coût de fonctionnement est pris en charge pour environ 60 % par le Territoire et 40 % par l'État. Chaque université contractante a l'entière responsabilité pédagogique de ses enseignements, tandis que le Service de la Promotion Universitaire est conventionnellement chargé de la gestion administrative locale. Les effectifs ont peu évolué (346 étudiants en 1987-1988). La perspective d'une croissance massive des inscrits paraît peu probable. Les étudiants sont à 85 % des résidents permanents de Polynésie française.

C'est l'**École Normale**, voisine du Centre Universitaire de Pirae, qui est chargée de faire face à la pénurie d'enseignants ainsi qu'à la résorption des auxiliaires, sous-qualifiés. De 1970 à 1980, la part des instituteurs uniquement munis du CEP (Certificat d'Étude Primaire) a augmenté. La situation s'est améliorée aujourd'hui grâce au recrutement intensif assuré par l'École Normale, à raison de deux concours annuels, interne et externe, comportant une épreuve de langue tahitienne obligatoire (Tableau 7).

Tableau 7: Les promotions d'élèves instituteurs depuis 1982

Stade de formation	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Première année	45	48	45	45	42	53
Deuxième année		42	43	44	26	18
Troisième année			42	36	42	16
Titularisation			37	36	40	14

Source: École Normale Mixte de Polynésie Française

Formation "DEUG généraux"

Mais, compte tenu des nombreux échecs enregistrés dans les DEUG généraux préparés par les élèves de l'École Normale (moins du tiers des élèves-instituteurs de la promotion 1985-1986 ont été titularisés) et des impératifs d'effectifs dans l'enseignement du premier degré, les responsables et les enseignants de l'École Normale ont été contraints à une plus grande clémence au détriment de la qualité des enseignants ainsi formés. On est ainsi retourné à une formation en trois ans, comportant des enseignements théoriques à l'École Normale, des stages et des enseignements universitaires sanctionnés par le DEUG spécifique mention "Enseignement du premier degré". Le **Centre de Formation des PEGC** (Professeurs d'Enseignement Général des Collèges) est annexé à l'École Normale. Deux concours, interne et externe, permettent aux titulaires d'un DEUG et aux instituteurs ayant trois années d'exercice de suivre cette formation à l'enseignement en collèges. En 1988, c'est près de 300 élèves qui suivaient les formations bien rémunérées de l'École Normale (en première année d'études un élève PEGC ou instituteur gagne plus de 185 000 F CFP par mois, soit plus de 10 000 FF).

◆ **Le reste de Tahiti, Moorea et les îles Sous-le-Vent** constituent un ensemble homogène. Les taux de scolarisation y sont supérieurs à la moyenne et le retard scolaire, limité. En revanche, le nombre de formations dispensées est réduit. L'enseignement préélémentaire et élémentaire est bien représenté. De nombreuses écoles réparties dans les communes de Tahiti et les autres îles de la Société permettent un encadrement parmi les meilleurs de Polynésie française: à peine 20 enfants par classe. En ce qui concerne le second degré, de petits collèges (de 200 à 600 élèves à peine, mis à part celui de Faaa) assurent sa présence sur toutes les îles (hormis Maupiti). Un seul lycée, à Uturoa, chef-lieu des îles Sous-le-Vent, dispense un enseignement de deuxième cycle; les baccalauréats A, B, C, D, G1 et G2 y sont préparés ainsi qu'un brevet de technicien du tourisme; sur 515 bacheliers en 1988, 31 provenaient de ce lycée qui, bien qu'ayant des résultats médiocres, joue un rôle majeur dans l'ensemble des îles de la Société en atténuant le poids de l'agglomération de Papeete. Mais à ces disparités d'échelle régionale, s'en ajoutent d'autres à l'échelle des îles. Celles-ci mettent en évidence les déséquilibres existant entre le chef-lieu ou le centre urbain et les autres communes ou communes associées. La taille des écoles décroît; la connaissance du français y est plus limitée; l'échec scolaire, plus marqué; les enseignants, moins qualifiés. Par exemple à Bora Bora, au chef-lieu de l'île, Vaitape, le tiers des enseignants du premier degré possèdent un baccalauréat et une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme contre moins du cinquième dans le reste de l'île. Pour Raiatea, le phénomène est plus accusé. À Uturoa, chef-lieu des îles Sous-le-Vent, 55 % des instituteurs ont le baccalauréat et une formation professionnelle sanctionnée contre 18 % dans le reste de l'île et aucun enseignant ne possède que le BEPC ou le CEP, alors que dans le reste de l'île ils sont près de 20 %.

◆ Plus éloignées de Tahiti, **les îles Marquises et les îles Australes** ont des taux de scolarisation légèrement inférieurs ou égaux à la moyenne du Territoire (Tableau 5). La Figure 2 révèle que la scolarisation préélémentaire est proche de celle de l'ensemble de la Polynésie française, en revanche, les taux de scolarisation sont inférieurs à ceux du Territoire dès l'âge de 14 ans. Le retard scolaire y est très important: en classe de troisième, aux Marquises, près de deux élèves sur trois avaient deux années ou plus de retard en 1988. L'enseignement s'arrête à la classe de troisième. Cinq collèges, deux aux îles Australes (Rurutu et Tubuai) et trois aux îles Marquises (Hakahau, Taiohae et Atuona, ce dernier étant privé) regroupent près de 1 000 enfants. C'est aux Marquises que l'enseignement privé, ici catholique, est le plus important de toute la Polynésie française puisque plus du quart des élèves fréquentent ces établissements.

Tableau 8: Niveaux de qualification des enseignants des collèges publics, en 1988 (enseignements techniques et spécialisés mis à part)

Archipel	Agrégés	Certifiés	PEGC* et autres	TOTAL
ÎLES DU VENT	4 (4 %)	42 (37 %)	67 (59 %)	113 (100 %)
Reste de Tahiti et Moorea	7 (3 %)	49 (24 %)	147 (73 %)	203 (100 %)
Total ÎLES DU VENT	11 (3 %)	91 (29 %)	214 (68 %)	316 (100 %)
ÎLES SOUS-LE-VENT	5 (10 %)	43 (90 %)	48 (100 %)	48 (100 %)
AUSTRALES	2 (11 %)	17 (89 %)	19 (100 %)	19 (100 %)
MARQUISES	2 (11 %)	17 (89 %)	19 (100 %)	19 (100 %)
TOTAL GÉNÉRAL	11 (3 %)	100 (25 %)	291 (72 %)	402 (100 %)

Source: Direction des Enseignements Secondaires

* Professeurs d'Enseignement Général des Collèges

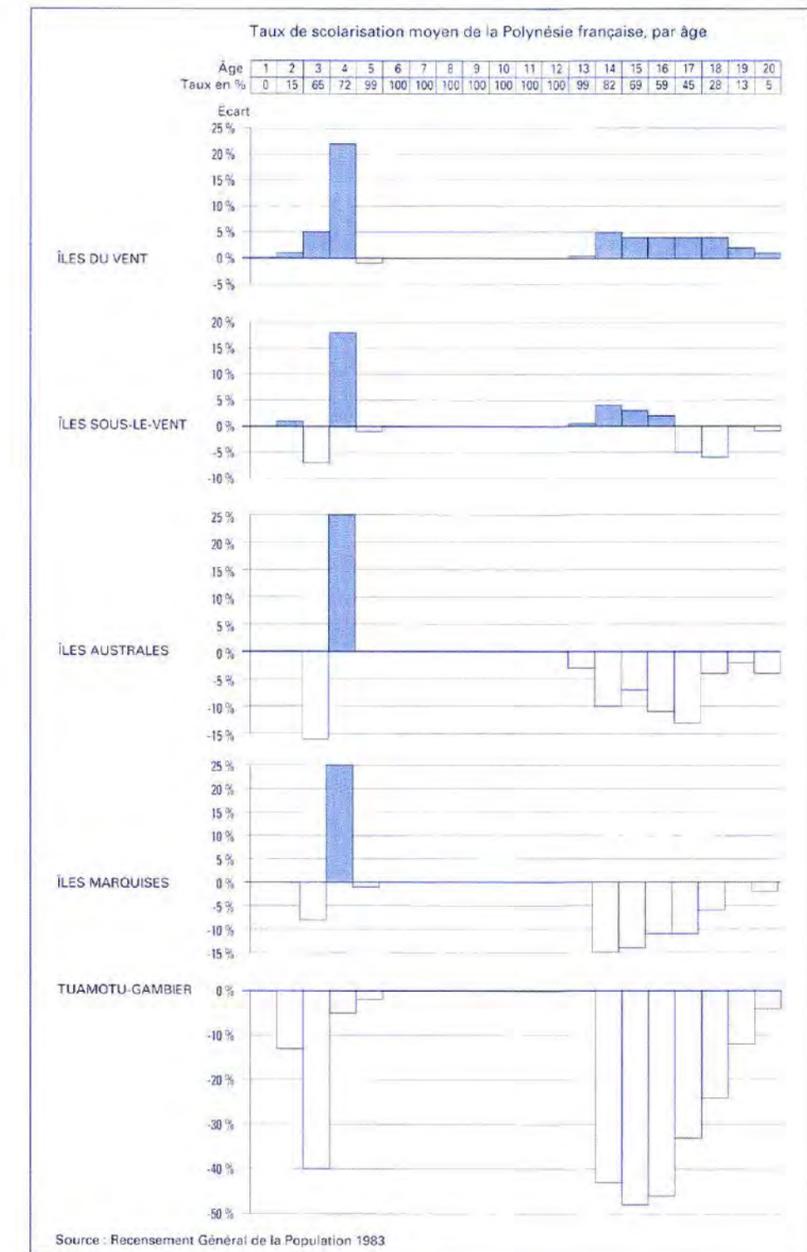


Fig. 2: Écarts, par rapport à la scolarisation moyenne de la Polynésie française, en 1983

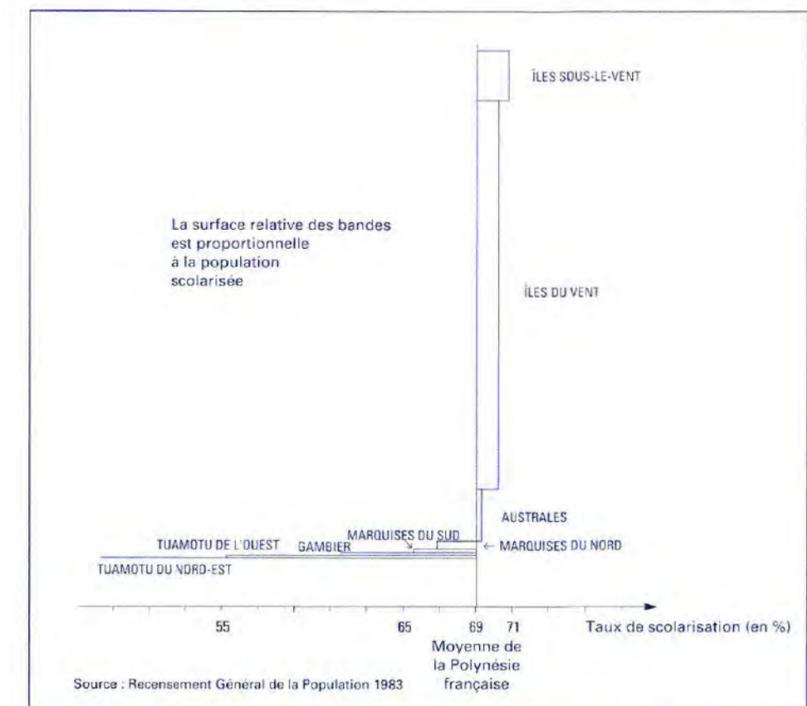


Fig. 3: La scolarisation des enfants de 1 à 20 ans en 1983

⇨ **Les Tuamotu-Gambier** constituent un domaine très particulier dans l'ensemble polynésien tant sur le plan physique que scolaire (Tableau 5). C'est ici que se posent avec le plus d'acuité les problèmes d'encadrement d'une population scolaire éloignée, éparpillée, fractionnée en petites unités comme le montre le nombre moyen d'enfants par classe élémentaire, de l'ordre de 18 contre 21 pour la moyenne générale. Si la scolarisation est totale pour les enfants de 6 à 13 ans (Fig. 2), elle est très inférieure à la moyenne territoriale pour les moins de 4 ans et les plus de 13 ans. L'enseignement préélémentaire ne commence ici que tardivement, les jeunes enfants sont intégrés dans des classes multiniveaux regroupant à la fois les 4-5 ans et les 6-7 ans (CP et CE1). L'absence de collège empêche une scolarisation poussée dans le second degré. En 1988, 40 % seulement des enfants étaient admis en sixième à Tahiti. La qualification des instituteurs y est limitée (Tableau 6). Les contraintes de l'éloignement et de l'éparpillement des unités de peuplement apparaissent clairement dans cet archipel. Le transport scolaire essaye de les atténuer au plan local et régional.

Pour assurer une bonne assiduité, depuis 1979, le **transport scolaire** des enfants habitant à plus de trois kilomètres de leur école ou de leur établissement scolaire est gratuit. Cette prise en charge incombe au Territoire (35 %) et à l'État (65 %), en application de la convention du 8 mai 1980. En 1981 le Territoire a pris en charge le transport de 1 à 3 km. Un arrêté de janvier 1986 a étendu la gratuité du transport aux élèves ayant moins d'un kilomètre à parcourir dans des secteurs à hauts risques. En 1988, le budget alloué aux transports scolaires s'élevait à 471 millions de F CFP (26 millions de FF), dont les deux tiers pour les transports terrestres, 19 % pour les transports aériens et 14 % pour les transports maritimes, ces deux derniers étant minoritaires (5 % des effectifs totaux). C'est au total près de 24 000 élèves qui étaient transportés en 1988 (40 % de la population scolarisée). Les "trucks", véhicules de transport en commun, devraient acheminer quotidiennement plus de 22 000 enfants (Tableau 9). Mais bien qu'il n'y ait pas de contrôle des enfants transportés, les horaires dissuasifs de ramassage font que beaucoup vont à l'école, au collège ou au lycée par leurs propres moyens. En effet les transporteurs assurent aussi des lignes régulières. Étant rétribués forfaitairement suivant un tarif correspondant au nombre d'élèves à transporter, ils préfèrent souvent effectuer leurs dessertes régulières des heures de pointe au détriment du transport scolaire qui, de la sorte, se fait souvent trop tôt ou trop tard. Les horaires fixés en accord avec le Service de l'Éducation ne sont, la plupart du temps, pas respectés. Il n'est pas rare de voir des "trucks scolaires" passer à 6 heures du matin alors que les cours débutent à 7h30.

La Figure 4 permet, à travers le transport des élèves, d'apprécier l'attraction scolaire des communes concernées, en liaison avec leurs équipements.

Cinq situations apparaissent:

- Papeete et Piraé, bien que d'importance différente, se révèlent être des aires majeures d'attraction. Uturoa joue le même rôle, à l'échelle de Raiatea.
- Faaa, bien qu'attirant 3 000 élèves, a un rôle très limité au-delà de 20 km, car elle ne possède pas de lycée.
- Tahaa, Huahine et Bora Bora constituent des cas particuliers. Les effectifs transportés sont relativement faibles, mais la configuration des îles et le fait qu'elles n'ont chacune qu'un seul collège provoquent des déplacements relativement longs.
- les autres communes de Tahiti et celle de Moorea, bien que relativement peuplées, n'ont qu'une faible attraction scolaire, car elles possèdent souvent chacune un collège; 95 % des élèves sont à moins de 5 km de leur établissement.
- les communes des îles Australes et des îles Marquises n'ont que de très faibles flux scolaires.

C'est aux îles Sous-le-Vent que les bénéficiaires du transport scolaire par rapport aux effectifs scolarisés sont les plus nombreux: 58,5 % contre 50 % aux îles du Vent, 28,5 % aux îles Australes et 7 % aux îles Marquises.

Les transports scolaires, maritime et aérien, ne touchent que peu d'élèves et sont de fréquences plus faibles (Tableau 9). Hormis l'archipel de la Société où ces transports s'effectuent toutes les semaines ou tous les quinze jours, leur périodicité est de l'ordre du trimestre ou du semestre. L'aspect radial des flux montre l'importance de Tahiti. Plus de 500 élèves des archipels y sont en internat et ne retournent chez eux que deux fois par an. Il s'agit d'élèves scolarisés dans les lycées ou les établissements techniques. Uturoa, avec 420 internes, joue un rôle identique pour les îles Sous-le-Vent. À l'intérieur des archipels des Australes et des Tuamotu, un calendrier scolaire spécifique (un mois de congé pour Pâques) permet le rapatriement des internes des centres scolaires des Tuamotu et des collèges des Australes trois fois par an (cf. Planche 104). De tels déplacements d'enfants jouent un grand rôle dans la vie des îles éloignées; ainsi à Rapa, c'est près de 10 % de la population qui est absente plusieurs mois par an.

Tableau 9: Effectifs, mode et fréquence du transport scolaire

Fréquence	Nombre d'élèves transportés			TOTAL
	Truck	Bateau	Avion	
Quotidienne	22 340	—	—	22 340
Hebdomadaire	260	279	—	539
Bimensuelle	—	—	119	119
Trimestrielle et / ou Semestrielle	—	333	505	838
TOTAL GÉNÉRAL	22 600	612	624	23 836

Source: Service de l'Éducation

Si les îles éloignées ne peuvent être autonomes, Tahiti ne l'est pas non plus. Nombreuses sont les formations qui n'y sont pas dispensées, surtout dans l'enseignement supérieur. En même temps l'appartenance du Territoire à l'espace régional du Pacifique Sud entraîne des échanges avec les pays voisins, dans une tradition déjà ancienne.

Un certain nombre de familles scolarisent leurs enfants aux États-Unis (Hawaï ou Californie) ou en Nouvelle-Zélande. Quelques élèves mormons vont aussi suivre dans les universités américaines de cette confession un enseignement qui est souvent le prélude à une émigration. Ce courant privé est difficile à cerner. Il existe aussi des échanges organisés.

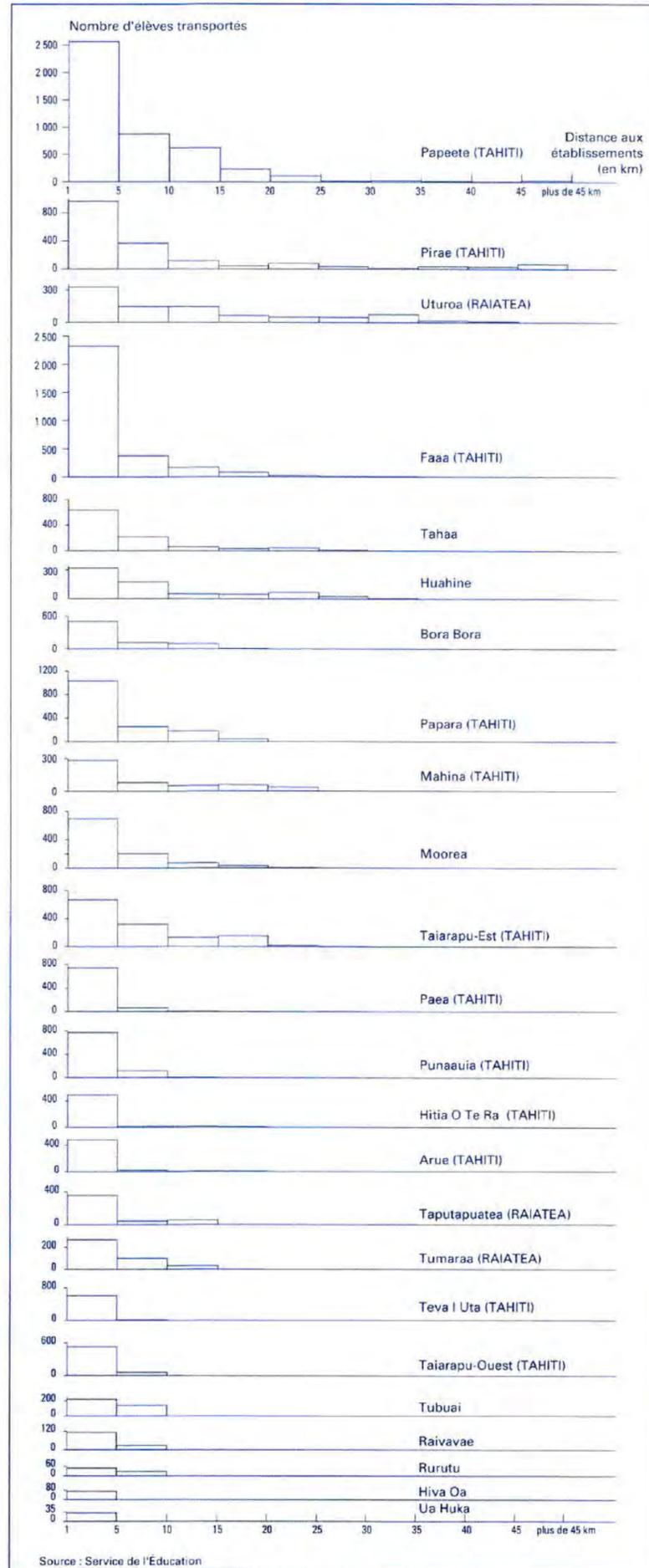


Fig. 4: Le transport scolaire routier (1988) (effectifs transportés et distances aux établissements scolaires des communes)

LE CADRE PACIFIQUE ET L'APPARTENANCE À LA FRANCE

C'est en 1963 qu'ont débuté les échanges culturels et linguistiques avec la Nouvelle-Zélande. Depuis cette date, la Fédération des Associations de Parents d'Élèves pour les Échanges Culturels (FAPELEC) a permis à plus de 4 000 enfants de 13 à 18 ans d'aller en Nouvelle-Zélande. Aujourd'hui, 250 élèves quittent le Territoire six semaines durant l'hiver austral. Les parents accueillent en contrepartie des Néo-Zélandais en décembre et janvier à Tahiti, Moorea et Raiatea. La FAPELEC accorde quelques bourses. Les échanges sont beaucoup plus limités avec les États-Unis continentaux et Hawaï puisqu'au total c'est une dizaine de lycéens seulement qui en bénéficient chaque année. Des problèmes politiques ont entraîné l'arrêt de six années d'échanges linguistiques avec le Chili. La situation particulière du Territoire dans un environnement régional de langue anglaise n'a guère d'influence sur son enseignement. Seule l'Université Française du Pacifique a une vocation régionale officiellement affichée, celle "d'affirmer la présence et le rayonnement de la culture française dans le Pacifique Sud". Jusque-là, elle n'a toutefois pas attiré d'étudiants étrangers. En revanche, plus de 90 % des ressortissants du Territoire allant étudier à l'étranger vont en France. En 1984, ils étaient plus de 370. Les trois quarts d'entre eux sont dans le Midi. Parmi eux 60 % bénéficient d'une aide financière publique, bourses territoriales et prêts d'honneur remboursables en dix ans après la fin des études à la condition d'avoir moins de 26 ans pour la première année d'étude et d'avoir résidé plus de dix années en Polynésie française. Environ 80 % des étudiants du Territoire poursuivent leurs études dans une faculté (sciences économiques surtout). Peu nombreux sont ceux qui choisissent les filières courtes et spécialisées (IUT, BTS...) et plus rares encore sont les élèves des Grandes Écoles. Il est encore trop tôt pour dire comment le développement de l'Université Française du Pacifique et la diversification de ses filières modifieront ce paysage.

DES FORMATIONS QUI CHERCHENT À S'ADAPTER AU MARCHÉ LOCAL DE L'EMPLOI

"Bouleversement", c'est le mot qui s'applique avec force à l'évolution de l'économie territoriale depuis la fin des années 50. À la fois qualitatif et quantitatif, ce choc a modifié profondément le marché de l'emploi et, corrélativement, les moyens et les buts de l'enseignement technique ainsi que les diverses formations professionnelles. L'instabilité chronique du Territoire, ces dernières années, a provoqué une remise en cause, par les responsables scolaires, de l'efficacité de l'éducation générale. Des filières plus adaptées ont été créées, afin de mieux répondre aux nouvelles offres du marché de l'emploi, mais la demande croît plus vite; aussi, au cours de ces vingt dernières années, malgré la progression constante de l'emploi, le chômage a continué d'augmenter dans des proportions dramatiques.

DE L'AGRICULTEUR ET DU PÊCHEUR AU FONCTIONNAIRE

Malgré l'utilisation par les services statistiques de notions directement transposées des pays développés ne tenant aucun compte des spécificités locales, les recensements de la population de 1956 à 1983 permettent d'appréhender la question de l'emploi. Le chômage est difficilement analysable sur ces trente dernières années, en dépit du raffinement des questionnaires.

Tableau 10: Évolution de l'emploi depuis 1956

	1956	1962	1971	1977	1983
Population active	19 965	26 998	34 347	44 747	57 863
Taux général d'activité	26 %	32 %	30 %	33 %	35 %
Taux de dépendance non-actifs/actifs	282 %	213 %	229 %	207 %	188 %
Part des femmes dans la population active	14 %	24 %	29 %	29 %	32 %

Source: Recensements Généraux de Population

Le secteur primaire occupait près de deux actifs sur trois en 1956. Vingt ans plus tard, moins d'un sur cinq y travaillait. La baisse de l'emploi dans ce secteur s'est encore poursuivie durant les dix dernières années (Fig. 5). Mais c'est entre 1962 et 1977 que l'emploi lié à l'agriculture et à la pêche a considérablement reculé au profit du secteur tertiaire alors que le secondaire ne variait pratiquement pas. De 9 400 personnes travaillant dans le secteur tertiaire en 1962, on est passé à 28 200 en 1977 et à 42 000 en 1987. En 25 ans, les effectifs de l'administration ont été multipliés par treize, alors que le nombre d'actifs n'était multiplié que par deux. En 1961, avant l'implantation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP), 1 700 personnes travaillaient dans les administrations; elles étaient 14 300 en 1977 (dont au moins 6 000 directement liées au CEP ou au CEA, Commissariat à l'Énergie Atomique.) et plus de 24 000 en 1988, ce qui représente 40 % des emplois. De 1982 à 1985, 6 000 postes furent créés, dont 2 500 en 1983 et 1984. Deux phénomènes se sont conjugués: les cyclones de 1983, dont la réparation des dégâts a fait augmenter les effectifs du bâtiment et des Travaux Publics de près de 25 % et en même temps, l'injection d'aides financières massives qui a provoqué la croissance économique du Territoire et l'augmentation corrélatrice de l'emploi dans les secteurs marchands. Les effectifs des administrations, territoriales et locales, ont progressé de près de 3 000 emplois. En revanche, le nombre de salariés des institutions de l'État, civils ou militaires, n'a pas augmenté ces dernières années et aurait même tendance à décroître légèrement: 5 650 salariés dépendaient du Commandement Supérieur des Forces Armées (COMSUP) en 1987 contre 5 950 en 1985. Au total 9 900 personnes travaillaient dans les institutions de l'État en 1985, 9 050 en 1987; mais ce dernier chiffre doit tenir compte du transfert d'une partie du vice-rectorat, soit 700 personnes, à la Direction des Enseignements Secondaires, nouvelle institution territoriale.

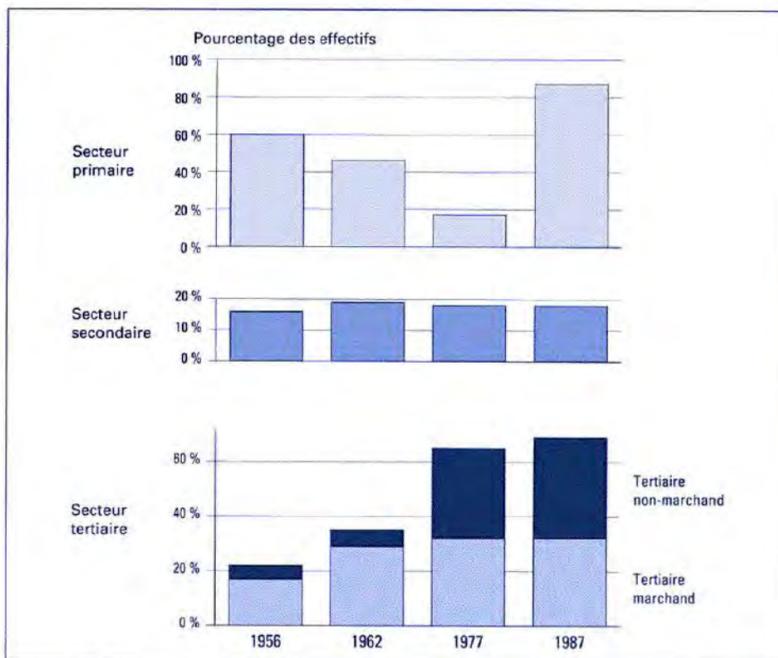


Fig. 5: Évolution de la structure de l'emploi, par grand secteur d'activité, depuis 1956

UN SECTEUR PUBLIC TROP ATTRAYANT

Le déséquilibre du marché de l'emploi se double d'une inégalité des salaires entre le secteur public et le secteur privé. Les données très précises de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) concernent uniquement ses affiliés. En sont donc exclus les fonctionnaires civils de l'État ainsi que les militaires et les personnes civiles expatriées au titre du CEA, et seule la distribution des salaires sous plafond (187 500 F CFP, soit 10 300 FF) est connue. Il a donc fallu estimer la distribution au-delà de ce seuil (Fig. 6). En moyenne un salarié affilié à la CPS a perçu 148 200 F CFP par mois en 1988 (8 100 FF) – le SMIG au 1er janvier 1989 était de 88 058 F CFP (4 840 FF). Bien que les écarts se soient réduits ces dernières années, le salarié du secteur public est mieux rémunéré que celui du secteur privé (Tableau 11). La réduction de l'écart est liée à l'augmentation nettement moins rapide des salaires de l'administration. Ainsi, en 1986, indexés sur l'indice des prix à la consommation, ils n'ont progressé que de 4,7 %. Les effets du "glissement vieillesse-technicité" (GVT) estimés à 3 % et l'augmentation des prix de l'ordre de 1,2 % révèlent la quasi-stagnation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. En revanche, la convention salariale négociée fin 1985, pour l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, le commerce et l'hôtellerie, a permis aux salaires de ces secteurs d'augmenter de 10,5 %, soit un gain de pouvoir d'achat de plus de 9 %.

Le Tableau 11 souligne les écarts de salaire entre les secteurs. Deux sont bien rémunérés: les assurances, banques et services immobiliers et le CEP/CEA. À l'opposé, l'agriculture, l'hôtellerie et le BTP ne sont guère attractifs. Mais ces moyennes cachent des distributions bien différentes (Fig. 6). Près du tiers des salariés du secteur public dépassent 182 000 F CFP mensuellement (soit 10 000 FF) contre moins du quart des salariés du privé, et près de 36 % de ceux-ci ont un salaire mensuel de moins de 90 000 F CFP (soit 5 000 FF) contre 27 % dans le secteur privé. Bien que moins détaillées, les données se rapportant aux salaires des militaires et des fonctionnaires d'État accentuent l'écart public-privé (Tableau 11).

De telles disparités ont de graves effets sur le marché de l'emploi. Les métiers du secteur tertiaire public connaissent un grand engouement. Cette attirance est préjudiciable à l'équilibre du marché de l'emploi et à la formation des jeunes, fascinés par la sécurité de l'emploi et les bonnes rémunérations de l'administration et de l'armée.

Tableau 11: Salaire mensuel moyen, en 1988, par secteur d'activité

Secteur d'activité		Salaire (en F CFP)
Secteur privé	Agriculture	84 000
	Pêche, Aquaculture	188 300
	Industries extractives	127 300
	Industries manufacturières	134 100
	Électricité, Gaz, Eau	156 600
	Bâtiment, Travaux Publics	113 500
	Commerce	136 200
	Hôtellerie	107 000
	Transport, Télécommunications	168 200
	Assurances, Banques, Services immobiliers	229 600
Services divers	133 800	
	Moyenne	145 700
Secteur public	Administrations	139 500
	CEP et CEA	219 700
	Moyenne	152 700
Services domestiques		45 900

Source: Caisse de Prévoyance Sociale

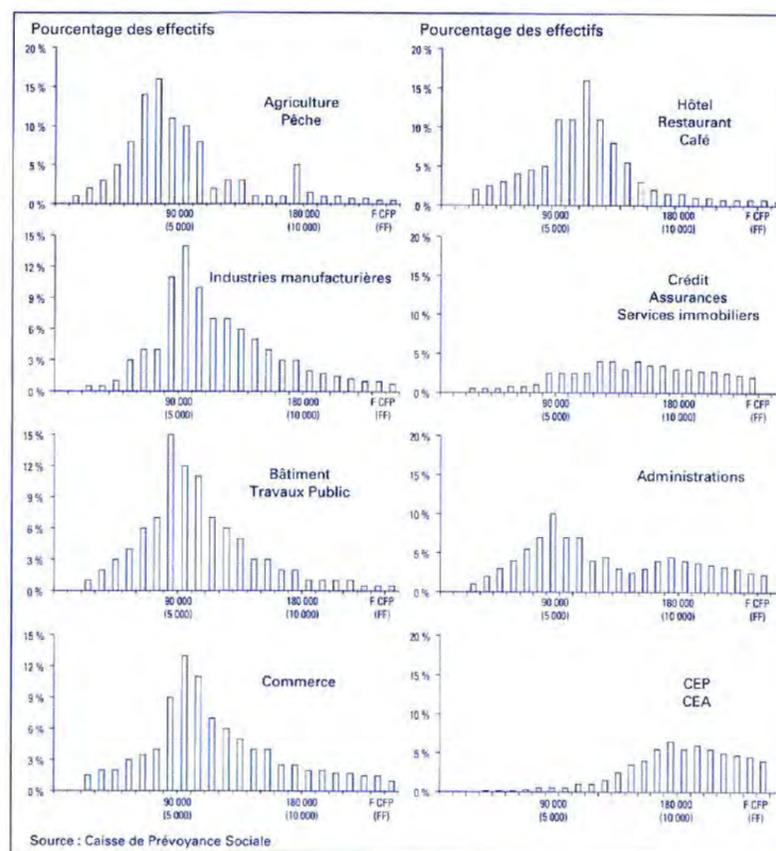


Fig. 6: Structure des salaires mensuels des salariés assujettis à la CPS, pour quelques secteurs d'activité, en 1988

L'IMPOSSIBLE AJUSTEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Chaque année 4 000 jeunes sortent de l'école, dont plus de la moitié sont sans diplôme et en situation d'échec scolaire. En même temps, grandit l'inadéquation entre les espérances des jeunes et les emplois offerts. L'attrait soutenu des emplois publics et leur raréfaction, notamment pour ceux du niveau employé ou ouvrier, conduit à une remise en cause des souhaits. Ceux qui sortent du système scolaire sont mal préparés psychologiquement au marché de l'emploi. Il ne suffit pas d'améliorer leurs formations, il faut aussi leur faire prendre conscience des réalités économiques. Bien souvent le choix d'un emploi dans le secteur privé est considéré comme un pis-aller. Ainsi, lors des Stages d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Jeunes (SOIJ), organisés par l'Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle, entre le tiers et la moitié des stagiaires démissionnent. Ce comportement s'étend d'ailleurs à toutes les classes d'âge. En analysant les demandes d'emploi déposées auprès de l'Agence pour l'Emploi, par motif d'inscription, on s'aperçoit que les demandeurs d'emploi ayant démissionné de leur travail sont trois fois plus nombreux que ceux qui ont été licenciés.

Plus grave encore, les jeunes, malgré l'amélioration de leur formation, sont de plus en plus nombreux à sortir de l'école peu ou pas qualifiés, ce phénomène étant totalement imputable aux structures démographiques. Dans le même temps, on assiste à une demande croissante d'emplois qualifiés. En confrontant les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans par niveau de qualification aux offres d'emploi proposées en 1988, cette inadéquation est très perceptible (Tableau 12), puisque les offres d'emploi de cadres supérieurs ont été plus nombreuses que les demandes à ce niveau de formation. À l'opposé, les demandes de personnes sans diplôme étaient cinq fois plus nombreuses que les offres d'emplois d'ouvriers non qualifiés. Le Territoire souffre donc toujours d'un manque de personnel qualifié. Dans la fonction publique territoriale, le nombre de candidats décroît plus rapidement que le nombre de postes offerts lorsque le niveau de qualification exigé s'élève. Lorsqu'il s'agit d'emplois techniques, d'enseignement ou de santé, il n'y a plus assez. La solution est alors de demander à l'État l'affectation de fonctionnaires expatriés, ou de faire appel au recrutement local de métropolitains. Il n'y a donc pas de concurrence entre métropolitains et locaux, mais plutôt complémentarité: les premiers occupent les postes demandant une bonne qualification, les seconds, les postes d'exécution.

Tableau 12: Les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans par niveau de formation et les offres d'emploi proposées, du 1er janvier au 20 septembre 1988

Nombre de demandes d'emploi par niveau de formation		Nombre d'offres d'emploi par catégorie sociale	
Diplômes de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle universitaire	11	43	Cadres supérieurs
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	230	170	Professions intermédiaires
Diplômes de cycle professionnel et BEPC	1 959	1 745	Employés-ouvriers qualifiés
Cycle scolaire primaire	2 515	554	Ouvriers non qualifiés
Total	4 715	2 512	Total

Source: Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

L'estimation du chômage est difficile et, mis à part les recensements généraux de la population, aucune autre source ne le cerne vraiment.

Il semble, en dépit de l'imprécision de sa mesure, elle-même conséquence d'une absence de reconnaissance juridique en Polynésie française, que le chômage soit en nette progression ces dernières années. Si on le considère comme la différence entre la population active et l'emploi, l'écart s'est nettement creusé depuis 1985, car la population active disponible augmente beaucoup plus vite que l'emploi, qui marque le pas. Par cette méthode on estimait à 8 300 le nombre de chômeurs en 1987 (taux de chômage de l'ordre de 12 %), et à près de 10 000 en 1988, soit près de 14 %. Cette progression très sensible est aussi perceptible dans les statistiques de l'Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle. En 1986, celle-ci avait enregistré 5 369 demandes; en 1987, on en dénombrait 7 887, et plus de 10 300 en 1988. Dans le même temps les offres baissaient. Mais ces statistiques ne reflètent qu'imparfaitement le marché de l'emploi, car il n'existe qu'une seule agence à Papeete pour toute la Polynésie française et les chômeurs déclarés ne reçoivent aucune allocation. Les habitants des autres îles qui veulent au moins bénéficier des nombreux stages d'insertion ou de promotion professionnelle doivent venir à Tahiti. Néanmoins ces chiffres traduisent le besoin de plus en plus aigu de la population d'occuper un emploi rémunéré en relation avec une consommation et un endettement des familles toujours plus grands.

Pourtant, nombreuses sont les formations qui essaient d'accroître la qualification de la population polynésienne. En premier lieu vient l'enseignement technique. Ses effectifs n'ont cessé de croître: de 1 700 élèves en 1975, on est passé à 4 700 en 1989 avec un effort très soutenu porté sur le second cycle long. L'objectif des responsables de l'enseignement étant de former les jeunes, deux ou trois années suivies en vue du BEP ou du CAP sont suffisantes, même si elles ne sont pas sanctionnées par un diplôme. Ainsi, à tous les niveaux de la scolarité, des filières techniques et professionnelles sont proposées. Le problème vient de ceux qui n'ont pas eu de formation professionnelle. Les élèves en échec scolaire et sortant d'une classe de fin d'études primaires à 14 ans se voient offrir une formation en Centre des Jeunes Adolescents (CJA). Il s'agit d'une formation technique

LA MESURE DU CHÔMAGE

(Données disponibles issues du recensement d'octobre 1983)

Deux façons d'aborder le sujet:

a. Question directe: les personnes doivent se classer dans une catégorie d'activité.

- 1 608 hommes et 1 650 femmes (dont 1 615 jeunes de moins de 25 ans des deux sexes) se sont déclarés "chômeurs".

Soit au total 3 258 chômeurs et un taux de chômage de 5,3 %.

b. Question indirecte: les personnes doivent déclarer si elles recherchent un emploi ou non, quelle que soit leur situation présente d'activité.

- Déclarent rechercher un emploi:

2 784 chômeurs (soit 85 % de cette catégorie)

1 887 personnes au foyer

181 élèves ou étudiants

115 militaires du contingent

23 retraités

2 342 autres inactifs (dont 60% de moins de 25 ans)

Soit au total 7 332 demandeurs d'emploi et un taux de chômage, vu sous cet angle, de 11,2 %, soit plus du double du précédent.

La définition du chômage par le Bureau International du Travail pose trois conditions essentielles pour être considéré comme chômeur:

(1) ne pas travailler

(2) être libre de suite

(3) avoir **effectivement** effectué une démarche visant à rechercher un emploi.

La condition (2) élimine les élèves, étudiants et militaires du contingent.

Il est probable que la condition (1) élimine aussi une partie des "autres inactifs" au sein desquels certains devaient avoir de "petits boulots" tout à fait précaires et partiels mais qui sont considérés comme de l'activité (fût-ce pour une heure de travail).

Enfin, la condition (3), prise à la lettre, éliminerait la plus grande partie des différentes catégories car il y a une différence notable entre le désir de rechercher un emploi et l'acte lui-même.

Dans un tel flou, quel nombre retenir ?

Le contexte de la Polynésie, comme les structures administratives relatives au chômage, n'incitent pas à effectuer de véritables actes de recherche d'emploi. Actuellement, moins de 400 demandes d'emploi restent non satisfaites à l'Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle, et chaque mois 500 demandes nouvelles sont enregistrées.

En 1983, au moment du recensement, six mois après la période des cyclones, une partie du chômage devait avoir été masquée par une nette augmentation du nombre d'aides familiaux.

(D'après E. Bruneau, "Emploi: net ralentissement depuis un an" ITSTAT, 1987 - Aspects n° 3 - 4)

polyvalente dans de nombreux domaines (agriculture, pêche, aquaculture, tourisme rural, artisanat local, cuisine...) et dispensée dans de nombreuses îles. Pour les jeunes, issus des classes de cinquième, les Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement (CETAD) offrent deux types de formation: une option industrielle avec la préparation en trois ans d'un Certificat d'Aptitude au Développement (CAD) et l'initiation à la menuiserie, la maçonnerie ou l'électricité; une option Activités Familiales, Artisanales et Touristiques (AFAT) et la préparation en trois ans d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle au Développement (CAPD), formation en cuisine, restauration ou jardinage.

Les CETAD se proposent de "former des ouvriers polyvalents, aptes à résoudre la plupart des problèmes rencontrés dans les archipels afin qu'ils participent au développement de leur île" (Centre d'Orientation et d'Information (1987) "Après la 5ème, que faire en Polynésie ?"). Mais bien souvent ils ne donnent pas de spécialisation. Ainsi celui de Bora Bora, orienté vers le tourisme, n'arrive pas à placer ses élèves bien que l'hôtellerie ait besoin de plus en plus de spécialistes.

Les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et les Brevets d'Études Professionnelles (BEP), pour la plupart préparés sur l'île de Tahiti, sanctionnent une formation d'ouvrier ou d'employé qualifié dans la métallurgie, l'électricité, le bâtiment, l'hôtellerie ou l'habillement. Ces qualifications doivent s'adapter à la demande du Territoire et y répondre le plus rapidement possible. Nombreuses sont les enquêtes auprès des professionnels afin d'apprécier les secteurs porteurs, les niveaux de qualification souhaités et le nombre de places à pourvoir. Mais l'enseignement répond plus lentement à des demandes ponctuelles que l'Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle, qui organise des Stages d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Jeunes, destinés aux jeunes de 16 à 22 ans sans qualification. Les stages durent trois mois en entreprise. Sur les 158 stages organisés en 1988, 38 % ont été suivis d'une embauche et 15 %, d'un renouvellement de contrat. Il y a d'autres mesures en faveur de l'emploi: des formations de dix mois donnent une qualification de niveau CAP dans de nombreux domaines. Les premiers Travaux d'Utilité Collective (TUC) devaient débiter le 1^{er} Mars 1989. Mais si l'enseignement technique court concernait 3 300 enfants en 1988, l'enseignement technique long ne touchait que 1 400 élèves et la même année, le Territoire n'a produit que 205 bacheliers techniciens.

L'enseignement professionnel agricole révèle un autre aspect du problème: la mauvaise utilisation des compétences. En effet, 20 % seulement des élèves ayant obtenu leur diplôme travaillent par la suite dans l'agriculture. Le lycée d'Opunohu (île de Moorea) a été un des plus grands pourvoyeurs de fonctionnaires du Territoire. On y prépare le Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole (BEPA), seul diplôme national préparé en Polynésie française dans le secteur primaire. Entrer dans la fonction publique était le but suprême des élèves, l'agriculture n'offrant que de faibles revenus. De plus, le problème foncier et l'absence de politique d'installation des jeunes s'opposent au développement de l'agriculture.

Face à ce manque chronique de personnel qualifié dans les secteurs productifs, plusieurs stratégies sont possibles. La Chambre de Commerce et d'Industrie dans "un souci d'approvisionnement en cadres moyens les entreprises locales contraintes trop souvent d'avoir recours à des expatriés" ("La Lettre de la CCI" n°11, septembre 1988) a créé en 1988 une formation post-baccalauréat qui conduit, en deux ans, à la délivrance d'un diplôme de valeur nationale, le DEUG Administration Économique et Sociale, option "métiers du tourisme". La Chambre de Commerce et d'Industrie, pour l'heure, ne s'est engagée que sur la formation d'une seule promotion d'une trentaine d'élèves. D'autres entreprises encouragent leurs employés à suivre les cours du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en leur accordant des promotions internes lorsqu'ils obtiennent des diplômes. Le centre du CNAM de Tahiti, créé en 1979, comptait 305 étudiants en octobre 1988. Des diplômés de premier et second cycle de l'enseignement supérieur y sont préparés: le Diplôme d'Études Supérieures homologué "Licence-Maîtrise" de comptabilité et gestion, les Diplômes de Premier Cycle en économie et gestion, électrotechnique, génie civil, génie informatique et informatique d'entreprise. Les cours sont assurés par des enseignants vacataires, professeurs agrégés ou professionnels (banquiers, ingénieurs...). Contrairement aux centres métropolitains où les inscrits sont à plus de 40 % des chômeurs, ceux-ci occupent ici presque tous un emploi. Ils suivent les cours pour tirer avantage de leur promotion sur le Territoire. Enfin, pour pallier le déficit en main d'œuvre qualifiée, le gouvernement local a recours à la solution économique de l'emploi de Volontaires à l'Aide Technique (VAT), jeunes gens aux diplômes spécialisés qui accomplissent leur Service National dans des établissements publics ou des entreprises privées à but non lucratif. Ils sont plus de 200 en 1989, dont une majorité de médecins et d'ingénieurs. Essentiellement affectés à Tahiti (plus des quatre cinquièmes), un tiers d'entre eux dépend du Ministère Territorial de la Santé Publique. Médecins dans les dispensaires ou au Centre Hospitalier Territorial, ils contribuent à plus de 50 % au bon encadrement médical de la population. Les autres secteurs où ils sont bien représentés sont l'Éducation, les municipalités, le CEA, l'IFREMER et les Services de l'État. Seul un VAT sur dix est originaire du Territoire, les autres étant des métropolitains. Ce système d'"importation" des cadres, malgré l'"océanisation" en cours des responsables de l'administration territoriale, est appelé à se prolonger.

L'explosion démographique défie l'adaptation du système éducatif et perturbe le marché du travail. Elle peut menacer gravement la stabilité sociale et politique du Territoire. La pénurie de main-d'œuvre très qualifiée, la pléthore de jeunes sans emploi sont les signes d'une double impuissance de la population à maîtriser son expansion et à prendre conscience des réalités économiques que masque l'artifice d'une croissance sans développement.

J.C. GAY

Orientation bibliographique

GROSSAT (B.) -1979- L'emploi en Polynésie Française à partir des recensements de la population (1956-1977). *J. Soc. Océanistes*, 65: 235-261.

Documents de l'Agence pour l'Emploi et la Formation Professionnelle.

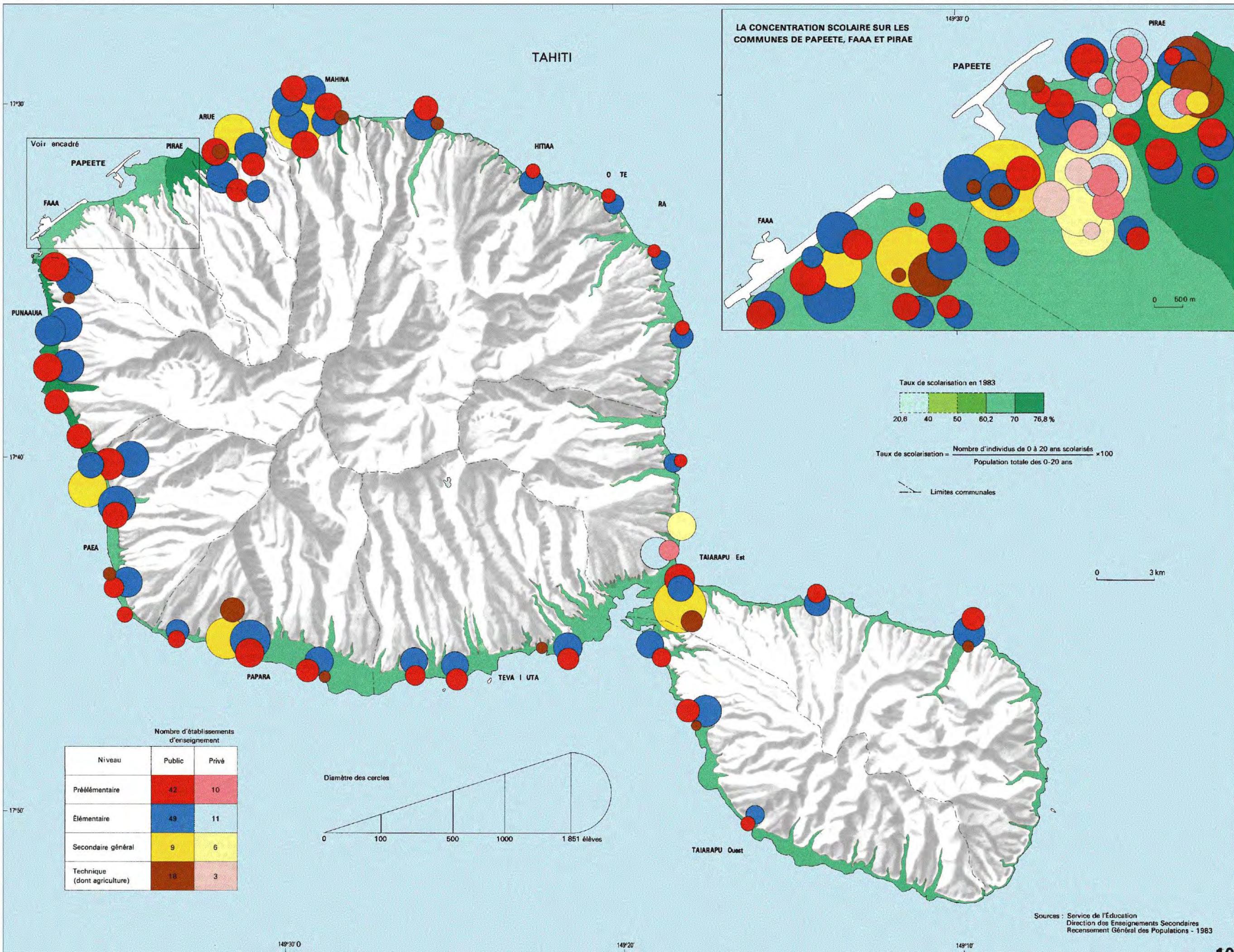
Documents de la Caisse de Prévoyance Sociale.

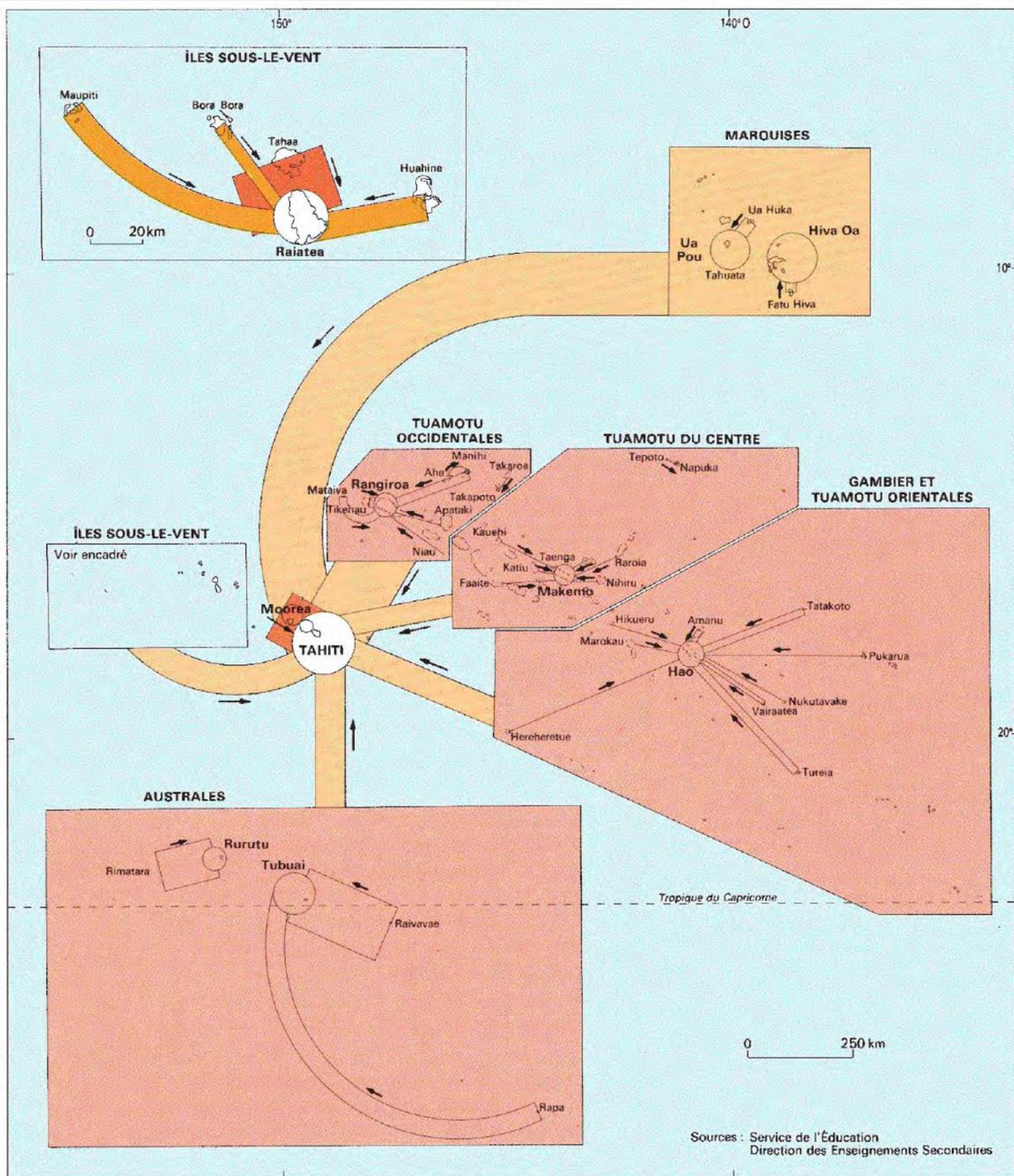
Documents de la Direction des Enseignements Secondaires.

Documents de l'Institut Territorial de la Statistique.

Documents du Service de l'Éducation.

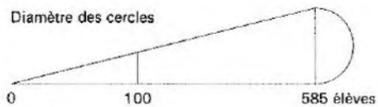
Documents du Vice-Rectorat.





LE TRANSPORT SCOLAIRE AÉRIEN ET MARITIME

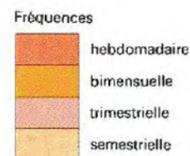
EFFECTIFS EN INTERNAT (dont les enfants hébergés chez l'habitant)



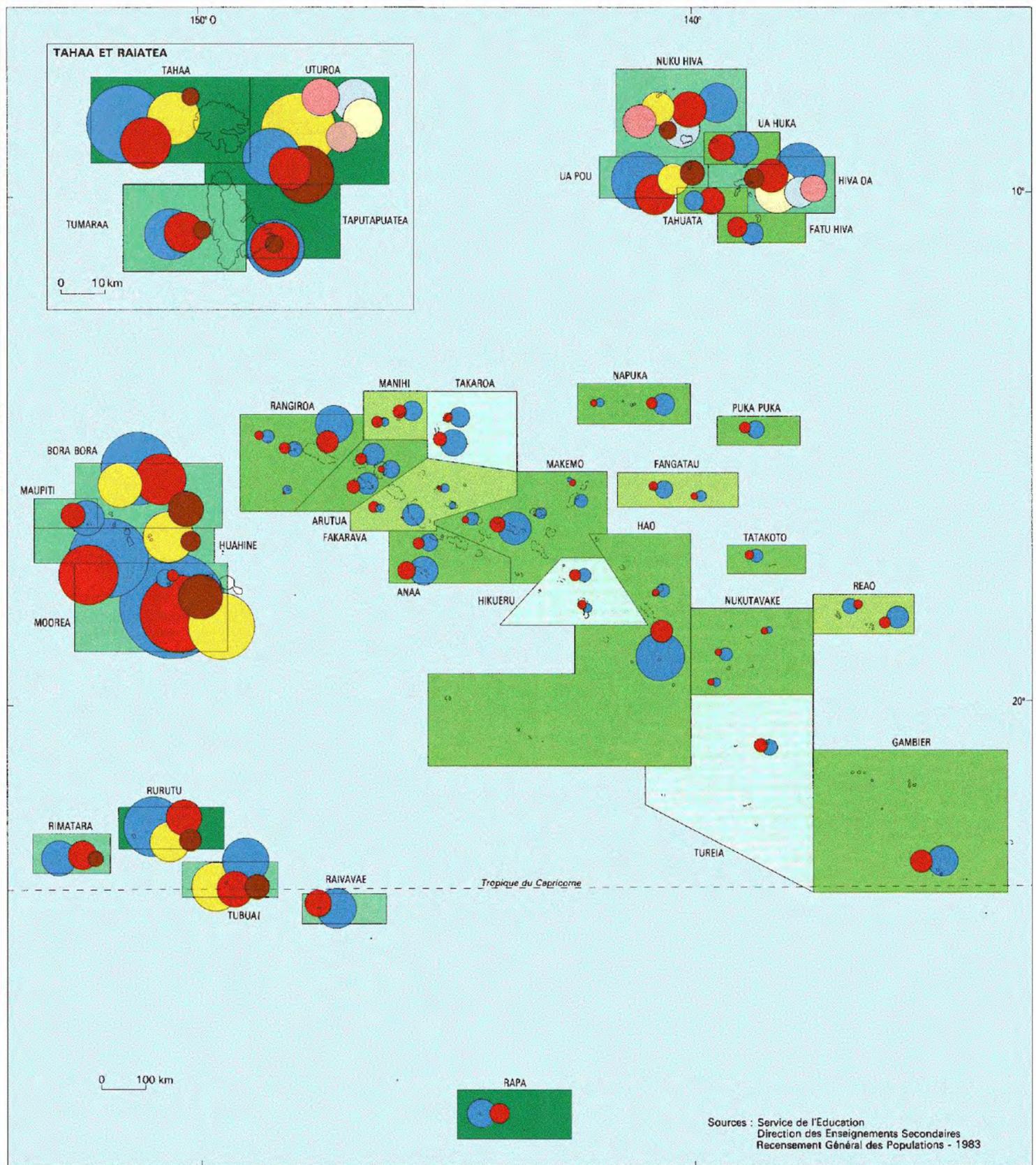
Les îles où, en l'absence d'un internat, certains élèves sont hébergés chez l'habitant se distinguent des îles possédant un internat, par des lettres plus petites.

TRANSPORT SCOLAIRE AÉRIEN ET MARITIME

Effectifs transportés
100 élèves
50
0



Seuls les flux vers les internats des archipels et les flux globaux des archipels vers Tahiti, ont été représentés



LA SCOLARISATION DES COMMUNES

Niveau	Nombre d'établissements d'enseignement	
	Public	Privé
Préélémentaire	27	3
Elémentaire	115	4
Secondaire général	10	2
Technique (dont agriculture)	18	1

